

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 JANVIER 1994**

**Compte rendu**

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 17 janvier 1994 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

***Etaient présents*** : M. SCHWINT, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PONÇOT, PINARD (à partir de la question 12), Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSCH (à partir de la question 7), RUEFF, BAUDIER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, MATHIEU, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT, MEUNIER, LAGRANGE, MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY (à partir de la question 12), M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 12), MM. TISSOT, PIERLOT, JEANNIARD, LIEVREMONT, DAHOUI, NOT, GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. RAGOT, HINTZY, TOURRAIN, JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, MM. MAILLARD, GRAPPIN, Mme DUVERGET, MM. TABOURNOT, CHOMETTE, BAS, VIALATTE, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER (à partir de la question 7), M. ALAUZET.

***Absents*** : MM. de SURY, PINARD (jusqu'à la question 12), HIRSCH (jusqu'à la question 7), FOUSSERET, Mmes DUFAY (jusqu'à la question 12), GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question 12), MM. ANGUENOT, SALOMON, Mme FOLSCHWEILLER (jusqu'à la question 7).

***Secrétaire*** : M. RAGOT.

***Procuration de vote*** :

***Mandants*** : MM. de SURY, PINARD (jusqu'à la question 12), FOUSSERET, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question 12), MM. ANGUENOT, SALOMON.

***Mandataires*** : MM. MAGNIN, RUEFF (jusqu'à la question 12), Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. PONÇOT (à partir de la question 12), RAGOT, CHOMETTE.

\* \* \* \*  
\* \*

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire a laissé la parole à M. LEGRAND, responsable des usagers de la bicyclette. Celui-ci a rappelé combien il est difficile de circuler avec ce mode de transport à Besançon et leur souhait de voir se développer les pistes cyclables.

Il a regretté que rien n'ait été réalisé en ce domaine en 1993 et que le projet «Besançon 2001» n'aborde que d'une manière très vague ce domaine des pistes cyclables.

Il a demandé qu'une petite partie du budget voirie leur soit consacrée de manière ferme. M. le Maire lui a répondu qu'il y a eu concertation entre l'Adjoint délégué, les services municipaux concernés et les usagers de la bicyclette.

Il a rappelé les projets de pistes cyclables prévus le long du Doubs et en direction de Planoise.

En ce qui concerne les crédits, ce problème sera examiné lors de l'élaboration du budget en mars prochain.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire a tenu à signaler la parution de deux ouvrages réalisés par l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Besançon.

Il a indiqué ensuite que selon la tradition, une dégustation de galettes (offertes par la Maison Mesnier) était prévue à l'issue de la réunion.

Il a informé également l'Assemblée de la nomination de M. Daniel PENGREC'H en qualité de Secrétaire Général Adjoint en remplacement de Mme LONCHAMP.

Enfin, il a tenu à remercier les Adjointes et Conseillers Municipaux qui se sont rendus à la manifestation organisée à Paris pour la défense de l'école laïque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1 - Exercice 1993** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée a donné acte à M. le Maire de ce bilan.

**2 - Office Public d'HLM du Département du Doubs** - Programme de construction de 60 logements, chemin des Torcols à Besançon - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt locatif social de 20 684 666 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**3 - SAFC** - Construction de 111 appartements étudiants et 40 garages «Résidence Chopard» - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 15 615 036 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**4 - Office Public Municipal d'HLM de Besançon :**

a) Programme de construction de 2 logements 74-76, rue des Granges - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 783 917 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b) Programme d'acquisition-amélioration de 16 logements 74-76, rue des Granges - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 4 107 462 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

**5 - Centre de Transfusion Sanguine** - Financement de travaux d'aménagement de laboratoires - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un emprunt de 6 000 000 F contracté auprès du Crédit National

Adopté à l'unanimité.

**6 - Centre Communal d'Action Sociale** - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de trésorerie de 3 000 000 F contracté auprès de la Banque Nationale de Paris

Adopté à l'unanimité.

**7 - Examen des comptes et de la gestion de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon pour les exercices 1987 à 1991 - Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Information du Conseil Municipal**

Dont acte.

**8 - Examen des comptes et de la gestion de la Société d'Equipement du Département du Doubs pour les exercices 1987 à 1991 - Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Information du Conseil Municipal**

Dont acte.

**9 - Comptabilité :**

**a) Exercice 1993 - Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

**b) Exercice 1994 - Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

**c) Exercice 1993 - Ouverture de crédits au BS par décisions modificatives**

Adopté à l'unanimité.

**d) Exercice 1994 - Décision d'octroi et de versement de subventions et de participations**

Adopté à l'unanimité.

**e) Exercice 1994 - Ouverture de crédits d'investissement**

Les points 910/130.90014 et 910/130.90015 ont été adoptés à la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre, le reste du rapport a été adopté à l'unanimité.

**f) Valorisation des travaux d'investissement effectuée en régie : opérations d'ordre**

Adopté à l'unanimité.

**g) Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des Services Fiscaux**

Adopté à l'unanimité.

**10 - Nouvelle législation funéraire** - Délégation du service extérieur des Pompes Funèbres - Lancement de la procédure de publicité

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de déléguer le service extérieur des Pompes Funèbres,
- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de publicité prévue par la loi du 29.01.1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, applicable aux délégations de service public,
- d'approuver le cahier des charges rédigé à cet effet,
- d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1994, une taxe de 300 F sur les convois, inhumations et crémations, telle que prévue par l'article L 362.2 du Code des Communes.

**11 - Théâtre Municipal** - Direction - Saison lyrique et saison musicale - Procédure de consultation - Constitution du jury

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné :

- M. le Maire ou son représentant, ***en tant que Président***
- Mme le Premier Adjoint
- M. l'Adjoint à l'Action Culturelle
- M. SALOMON, Conseiller Municipal, membre de la Commission Culturelle
- Mme le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
- Mme le Directeur du Service Culturel de la Ville de Besançon

***en tant que personnes qualifiées :***

- M. Jacques KREISLER
- M. MAIER, Directeur de l'Opéra de Montpellier
- M. Michel MARCOT

comme membres du jury chargé d'assister la commission d'ouverture des plis pour délégations de l'organisation de la saison lyrique et musicale ainsi que la direction du Théâtre Municipal.

**12 - Action Sociale - D'une politique sociale à une politique d'insertion**

Après la diffusion d'un document vidéo retraçant brièvement les domaines d'interventions du Centre Communal d'Action Sociale, M. l'Adjoint JEANNEROT a rappelé à l'Assemblée les axes majeurs de la politique sociale de la Ville :

- au service des personnes en situation d'exclusion
- au service de la petite enfance
- au service des handicapés
- au service des personnes âgées

en insistant plus particulièrement sur l'exclusion.

Après un exposé de la situation actuelle en ce domaine et le rappel des différents dispositifs d'aide déjà mis en place (MSG puis RMI, l'AMIL), il a indiqué la nécessité de mettre en oeuvre un véritable plan d'action pour l'insertion qui permette **une prise en compte globale adaptée**, multidimensionnelle de la personne sous les aspects logement, santé, emploi... et la mise en place d'un **véritable itinéraire individualisé d'insertion**.

Il a souligné l'importance de l'outil que représente en la matière le PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economique) dont l'objectif tient en deux mots : efficacité et coordination. Le PLIE permet de mobiliser toutes les ressources et les financements publics et privés sur une durée de trois ou quatre ans. Cet effort de matérialisation des outils financiers permet d'attirer, en complément, les fonds européens et notamment le Fonds Social Européen. Le public prioritaire visé sont les chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI.

La mise en place d'un PLIE doit résulter d'une volonté politique locale et implique l'organisation d'un partenariat entre les différents acteurs : services de l'Etat, structures d'insertion, services de la Ville, du Département, associations, regroupements socio-professionnels.

A Besançon, il ne sera mis en oeuvre qu'à la double condition suivante :

- reconnaissance par nos partenaires de l'effort actuel de la Ville dans le domaine de l'insertion, concrétisée par le redéploiement de nos travailleurs sociaux,

- implication financière effective des partenaires précités.

Après un large débat auquel ont participé Mmes CAMPBELL, DUFAY, FOLSCHWEILLER, BULTOT et MM. SCHWINT, JEANNIARD, HIRSCH, PINARD, VIALATTE, JACQUEMIN, MAILLARD et JEANNEROT, le Conseil Municipal à l'unanimité, a adopté les nouvelles orientations de la politique sociale de la Ville et a, sous réserve de la participation financière du Fonds Social Européen, autorisé M. le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en place du PLIE bisontin.

### **13 - Flobail - Parking de la Mairie - Bilan final de l'opération**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

### **14 - Corps de Sapeurs-Pompiers de la Ville de Besançon - Cession au SDIS d'un Véhicule de Secours aux Asphyxiés et Blessés - Convention avec le SDIS pour la mise à disposition d'un VSAB**

Adopté à l'unanimité.

### **15 - Urbanisme - AFUA des Vareilles - Approbation de la convention**

Adopté à l'unanimité.

### **16 - Domaine communal - Cession d'un terrain Chemin de l'Espérance**

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 20 ares au prix de 280 000 F).

## **17 - Développement du pôle santé Jean Minjoz - Mission d'études - Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a approuvé ce projet et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la SEDD,

2) a décidé de solliciter les participations des différents partenaires concernés (Région, Département, Université, Centre Hospitalier Régional) qui seront inscrites au BS de l'exercice courant.

## **18 - Budget Primitif de la Ville de Besançon - Orientations budgétaires pour 1994**

Après avoir précisé que le dossier d'orientations budgétaires transmis aux membres du Conseil Municipal n'a pas subi de modifications fondamentales par rapport à celui présenté lors des années précédentes, M. le Maire a souligné que ces orientations budgétaires interviennent dans un contexte défavorable en raison du gel des dotations de l'Etat (et notamment de la DGF qui est la plus importante) décidé par le Gouvernement. Cela représente pour la Ville de Besançon une perte de 10 MF.

Par contre, la création du District qui prendra à sa charge dès 1994 deux secteurs d'activités importants (le Centre de Secours Principal et la Déchetterie des Tilleroyes) ainsi que des dépenses d'investissement relatives aux voies de communication (voie de desserte et de contournement RN 57) entraînera une diminution du montant de nos dépenses de 37 MF.

L'augmentation du budget général de la Ville pour 1994 sera comprise entre 3 et 4 %, soit sensiblement le même pourcentage d'augmentation retenu pour le budget général de 1993.

Ce budget impliquera une extrême rigueur de gestion.

M. le Maire a ensuite présenté les grandes lignes de ces orientations budgétaires pour 1994. Ce document comporte deux parties :

**1) L'évolution des grandes catégories de recettes** avec examen des ressources dont la Ville dispose pour financer ses dépenses d'investissement et de fonctionnement, à savoir :

a) les recettes fiscales avec des tableaux indiquant l'évolution de la pression fiscale de 1988 à 1993, la structure de l'impôt et des éléments statistiques (sources AMG VF août 1993)

b) les dotations de l'Etat (DGE - FCTVA - produit des amendes de police - DGF - DSU - DGD) et certaines subventions de fonctionnement

c) les produits domaniaux et d'exploitation

d) les emprunts et la dette.

Pour 1994, le recours à l'emprunt sera du même niveau qu'en 1993 pour le budget principal (soit moins de 100 MF) et en sensible diminution pour les budgets annexes (de l'ordre de 6 MF).

Il sera procédé, comme les années précédentes, à une reprise anticipée de 10 MF sur l'excédent du compte administratif de 1993.

## **2) L'évolution des grandes catégories de dépenses**

L'annuité de la dette du budget général augmentera de 18 MF, dont 16,5 MF pour le budget principal, soit + 11 % (10,3 % en 1993).

Les dépenses d'équipement se situeront à un niveau légèrement plus faible qu'en 1993 (pour mémoire : 163 MF).

La prise en charge par le District de diverses opérations d'investissement atténuera en effet d'environ 11 MF la masse des investissements à supporter par la Ville en 1994.

Les dépenses de personnel permanent augmenteront de 3 à 4 %. Cette augmentation est essentiellement due aux conséquences des dispositions prévues par le protocole DURAFOR dont l'application est effective depuis plusieurs années et qui génère plus de 2 MF de dépenses supplémentaires par an. S'y ajoutent également les incidences des nouvelles modalités de régimes indemnitaires applicables depuis 1992 pour l'ensemble des catégories de personnel et qui peuvent être estimées à environ 6 MF par an.

Diverses mesures sont envisagées pour limiter cette augmentation. Le remplacement du personnel se fera sur la base d'un remplacement pour trois départs (au lieu de un sur deux en 1993). Une pause sera opérée sur l'évolution prévue du régime indemnitaire.

Les crédits de fonctionnement courant seront maintenus à leur niveau global de 1993.

Les subventions et participations seront maintenues également à leur niveau global de 1993.

A l'issue de cette présentation, un débat s'est instauré auquel ont participé MM. TOURRAIN, ALAUZET, PIERLOT, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, MM. JACQUEMIN, MAILLARD, JUSSIAUX, VUILLEMIN et SCHWINT.

M. le Maire a soumis au vote de l'Assemblée Communale le voeu présenté par M. NACHIN traitant de l'emploi ; ce voeu a été repoussé à la majorité, n'ayant recueilli qu'un vote favorable et 8 abstentions.

## **19 - Affaires diverses - Questions orales**

### **a) Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal, sur les projets de réalisation de pistes cyclables**

M. NACHIN a demandé où en étaient les projets de la Municipalité en ce domaine. M. le Maire lui a précisé qu'il a répondu en début de séance à cette question, suite à la communication des usagers de la bicyclette.

### **b) Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal, sur la politique du stationnement à Besançon**

M. NACHIN a souligné qu'il était de plus en plus difficile pour les piétons de circuler sur les trottoirs en raison du stationnement anarchique des véhicules. Les blessures infligées à un piéton lors d'une course poursuite par les agents de police pour intercepter un automobiliste dangereux en sont, selon lui, la preuve.

M. NACHIN a demandé quelles dispositions pratiques et immédiates le Préfet, le Directeur des Polices Urbaines et le Maire comptent prendre pour empêcher que de tels faits puissent se reproduire.

M. le Maire a reconnu qu'il y a effectivement des problèmes de stationnement et de circulation notamment en soirée. Il lui a précisé qu'en soirée, les dimanches et jours fériés, ceux-ci relèvent de la Police Nationale. En journée, nos agents de la police municipale interviennent de 8 heures à 20 heures et mènent une action que l'on peut qualifier de répressive vu le nombre de contraventions infligées (32 360 en 1993 soit 12 000 de plus qu'en 1992) et de mise en fourrière opérées (1 376 sur réquisition de la police municipale sur un total général de 1 927).

M. le Maire a conclu qu'il était difficile de faire respecter les règles de stationnement.

c) Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal, sur le réaménagement de l'immeuble à l'angle de la rue des Granges et de la rue de la République

M. NACHIN s'est ému du fait, alors qu'on dépense des millions pour l'opération Grand-Centre, qu'un commerçant du centre-ville, intéressé au premier chef par la réanimation du centre-ville, a cédé à une banque l'immeuble dans lequel il était installé, ce qui ne lui apparaît pas comme un moyen d'animer le centre-ville !

Il a cité l'Est Républicain du 9 janvier qui écrit : «De grandes baies remplaceront avantageusement l'inesthétique habillage métallique de la façade lorsque la nouvelle agence ouvrira ses 1 250 m<sup>2</sup> de bureaux sur six niveaux au printemps 1995». L'inesthétique habillage métallique de la façade ayant été accepté par le Maire lors de la demande de permis de construire, il a demandé à M. le Maire si les Bâtiments de France et lui-même seraient plus vigilants pour veiller à ce que le bâtiment qui s'élèvera à l'angle de la rue des Granges et de la rue de la République soit en harmonie avec l'architecture environnante (style de la façade et hauteur).

M. le Maire lui a répondu qu'en ce qui concerne la cession du magasin Lepin, il n'est pas dans ses compétences d'intervenir. En revanche, il a précisé que nos services ont beaucoup travaillé sur ce projet de la Caisse d'Epargne qui sera présenté sous forme de maquette au public et à la commission d'urbanisme.

Dans la mesure du possible, la façade de ce bâtiment sera conservée au maximum et restaurée en pierre identique. Le corps de bâtiment sera surmonté d'une toiture en petites tuiles. Les deux tourelles seront conservées. La partie située entre ces deux tourelles sera démolie et remplacée par une composition de pierres, de piliers et de verre, cela sous la responsabilité de l'Architecte des Bâtiments de France et de nos services.

La séance est levée à 22 heures 50.

Hôtel de Ville, le 19 janvier 1994  
Le Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi,  
Le 20 janvier 1994  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,